

Les zones humides

En février 2010, le gouvernement adoptait le deuxième "Plan national d'action pour les zones humides". Ce texte marque la volonté d'agir en diversifiant les axes d'intervention : promouvoir une agriculture respectueuse des ZH, valoriser le rôle des ZH en milieu urbanisé, renforcer la cohérence des actions publiques, développer la maîtrise d'ouvrage, améliorer la connaissance, former et sensibiliser, valoriser les ZH françaises à l'étranger. En ce sens, il poursuit les actions du premier plan national initiées dès 1995 et intègre les engagements pris par la France dans le cadre du Grenelle environnement. Il vise en particulier la concrétisation d'ici 2015 de l'objectif de protection par maîtrise foncière publique de 20.000 hectares de zones humides.